

Les incidents se multiplient, la crise s'enlise

- La mort d'un détenu, à Lantin, a pesé sur la réunion entre M. Geens et les syndicats du secteur des prisons.

- Celle-ci s'est éternisée.

- Un directeur raconte sa vie quotidienne.

Aucun accord en vue en fin de soirée

A l'heure de boucler cette édition, les négociations entre le ministre de la Justice Koen Geens et les syndicats du secteur prison n'avaient pas encore livré le moindre résultat.

Après 23 jours de grève, on espérait une sortie de crise, d'autant plus que la mort d'un détenu, à Lantin, avait ajouté un élément dramatique au conflit.

Un échange de vues infructueux avait eu lieu mardi. Il est vrai que la manifestation violente des gardiens de prison, dont certains éléments avaient saccagé le hall d'entrée du SPF Justice, n'avait pas permis d'établir un climat harmonieux entre les interlocuteurs.

Le blocage demeure entier

Ceux-ci se sont donc retrouvés mercredi sur le coup de 19 heures. Il semblait que le ministre Geens avait, dans la journée, reçu du gouvernement Michel un mandat quelque peu élargi par rapport à celui qui lui avait été donné en fin de semaine passée. Mais la longueur des discussions témoignait de leur âpreté.

Le 6 mai, un protocole d'accord avait été conclu entre M. Geens et les syndicats mais on sait qu'il a été rejeté dans les grandes largeurs par la base, ce qui a incité les délégations syndicales à la plus grande circonspection.

Pour les grévistes, il s'agit de renoncer au plan de rationalisation voulu par le gouvernement et de revenir aux cadres de 2014. Le Masterplan visant à construire de nouvelles prisons ne les intéresse pas. Mercredi soir, sur le coup de 22h30, le blocage demeurait entier.

J.-C.M.

“Régler le problème de l'absentéisme avant tout plan de rationalisation”

Entretien
Jean-Claude Matgen

Marc Dizier est le directeur de la prison d'Andenne. Il évoque pour “La Libre” les conditions de vie à l'intérieur de son établissement pénitentiaire, pour les détenus et pour le personnel non gréviste.

Un détenu est mort mardi soir à Lantin. Un effet de la grève des gardiens de prison?

Je ne veux pas m'avancer à propos d'un cas d'espèce que je ne connais pas, mais lorsque les directeurs de prison ont été reçus par le ministre de la Justice, je lui avais dit qu'il ne fallait pas se demander

si un drame allait se produire mais quand et où. Certains détenus n'ont pas mis un pied en dehors de leur cellule depuis trois semaines. C'est une torture pour tous et surtout pour les internés qui endurent plus difficilement encore leurs conditions d'existence.

Quel est le lot quotidien d'un directeur de prison et des surveillants non grévistes?

C'est très simple. A Andenne, il y a 50 gardiens le matin, 50 l'après-midi et 9 la nuit. Depuis plus de trois semaines, nous travaillons à 12 le matin, 6 l'après-midi et 2 la nuit. Le personnel est donc exténué. Pour ma part, je viens de travailler 22 jours sur 23. Mais nous devons cela aux détenus.

Et puis vous avez l'aide de la police et de l'armée...

Que les choses soient claires. Les policiers assurent le maintien de l'ordre et c'est tout. Exemple: lorsque avec un gardien, une infirmière et un membre de la Protection civile, j'assure la distribution des repas, policiers et militaires sont à trente mètres de nous prêts à intervenir en cas d'incident mais ce ne sont pas eux qui ouvrent les portes, distribuent les médicaments, vident les poubelles des cellules, essaient de permettre aux détenus de prendre parfois une douche.

Les gardiens non grévistes n'ont-ils pas peur d'être mal vus par les grévistes ?

Certains ont une forte personnalité et c'est d'ailleurs pour cela qu'ils sont au travail. D'autres n'ont tout simplement pas les moyens financiers de faire grève. De plus, à Andenne, les piquets ne sont pas bloquants et l'on n'a pas senti d'animosité particulière entre les deux groupes. D'ailleurs, la solidarité avec les grévistes est totale. Nous partageons la revendication qui consiste à abandonner le plan de rationalisation.

En quoi ce plan est-il imbuvable ?

Il faut savoir que nos prisons connaissent un taux d'absentéisme de l'ordre de 15 %. Si l'on doit diminuer les effectifs de 10 % supplémentaires, la situation deviendrait tout bonnement ingérable. A Andenne, on est aujourd'hui à 272 équivalents temps plein alors que le cadre en prévoit 302. Si l'on glisse à 240, tout explose.

Il faut savoir, en outre, que l'administration définit les cadres en estimant que chaque poste est occupé par un agent 160 jours par an. Or, de facto, on tourne autour de 186. Les chiffres sont donc sous-estimés. Enfin, il

ne faut pas oublier que depuis la loi de 2005, les détenus ont de nouveaux droits, ce qui exige plus de travail de la part des gardiens.

Les surveillants de prison flamands ne font pas autant de manières.

Primo, ils travaillent dans des infrastructures plus modernes, dans des prisons dont les cellules sont souvent équipées du téléphone et d'une douche, ce qui exige donc moins de personnel. Secundo, ils ont misé sur la surveillance passive, par caméras, portiques de sécurité, etc. interposés, là où les Wallons ont continué à privilégier la surveillance active, qui passe par le contact humain gardien-détenu. Tertio, les directeurs de prison et les gardiens sont plus dociles au nord qu'au sud du pays.

La direction générale de l'administration a imposé aux directeurs des exercices pour mettre en œuvre le plan de rationalisation. Ceux du nord ont accepté, ceux du sud ont tous refusé parce qu'ils estimaient qu'il fallait d'abord s'attaquer au problème de l'absentéisme.

Pourquoi ne le règle-t-on pas en licenciant les tire-au-flanc professionnels ?

Un, les contrôles médicaux se font au compte-gouttes et ils aboutissent souvent à la confirmation du certificat. Deux, avant de mettre un gardien en pension prématurée, il s'écoule des mois d'une procédure interminable.

Pendant ce temps-là, le poste n'est pas occupé. Reste enfin la question du nombre élevé de jours de congés et des jours de convenance accordés aux gardiens depuis des années, en compensation d'augmentations de salaire qui leur ont été refusées.

Le gouvernement actuel n'est pas donc pas le seul fautif ?

Non, mais c'est le premier à vouloir réduire la masse salariale de 10 %, les frais de fonctionnement de 20 % et les investissements de 25 %. Cela, c'est du jamais vu et c'est intenable.

“Je viens de travailler 22 jours sur 23, mais nous devons cela aux détenus.”

MARC DIZIER

Directeur de la prison d'Andenne.

Derrière les barreaux

Un mort à Lantin, révolte à Ittre

Drame. Le pire est arrivé mardi soir, même s'il est trop tôt pour établir avec certitude une relation de cause à effet entre la grève des surveillants de prison et la mort d'un détenu, Hussein Birinci, 53 ans, frappé à coups de chaise et poignardé à l'aide d'une fourchette en plastique par son compagnon de cellule, dans l'aile psychiatrique de la prison liégeoise. L'auteur présumé des faits, Abderrahman B. O., a été placé sous mandat

d'arrêt et a réintégré l'aile psychiatrique de l'établissement pénitentiaire. Selon une source autorisée, il souffrait de schizophrénie. Il avait été libéré à l'essai voici un an mais avait été réincarcéré parce qu'il ne suivait plus son traitement et n'observait plus les conditions de sa libération. Il aurait versé dans un délire mystique et aurait poignardé son voisin parce qu'il voyait en lui l'incarnation du diable. On parle de radicalisation dans son chef, mais ce point est discuté. Mercredi matin, le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) a exprimé sa “profonde tristesse” à l'annonce de

ce décès. Et présenté ses condoléances aux proches de la victime. Pour rappel, à Andenne, en 2003, deux détenus étaient morts pendant une grève de gardiens.

Rébellion à Ittre. Mercredi après-midi, c'est à la prison d'Ittre qu'un incident s'est produit. Une centaine de détenus ont refusé de réintégrer leurs cellules alors qu'on avait, exceptionnellement, organisé une sortie au préau à leur intention. Ils ont exigé que le système des visites soit rétabli. Selon un délégué syndical, certains détenus étaient en possession d'armes artisanales. **J.-C. M.**

Charles Michel mouille sa chemise, mais juste un peu...

■ Le Premier ministre rappelle son soutien à Koen Geens, mais il veille à ne pas s'exposer ni à mettre en danger la majorité.

Analyse Frédéric Chardon

Après la destruction du hall d'accueil du bâtiment qui abrite son cabinet, c'est un chemin de croix qui semble s'ouvrir devant le ministre démocrate-chrétien de la Justice. Toutefois, Koen Geens poursuit sa route face aux gardiens en grève, seul. Enfin... Un tout petit peu moins seul depuis mercredi. Dans les couloirs de la Chambre, Charles Michel est finalement sorti de son mutisme, en lançant un prudent "appel à la responsabilité" des gardiens de prison qui se croisent les bras depuis un mois dans le sud du pays.

Dans les prisons, un accord avait été conclu le 6 mai, a rappelé le Premier ministre, mais les syndicats n'ont pas été suivis par leur base. Dans le contexte actuel de grande tension ébranlant le monde pénitentiaire, cela a son importance sur le plan politique: Charles Michel a réaffirmé sa confiance envers le ministre de la Justice CD&V, qui a reçu, vendredi dernier, un mandat de négociation élargi de la part du gouvernement.

Un (petit) budget supplémentaire

Voilà pour les déclarations officielles. En coulisses, Charles Michel a placé le dossier prison sous monitoring. C'est bien Koen Geens qui négocie mais le Premier ministre l'a rencontré à plusieurs reprises pour surveiller l'évolution des palabres avec les syndicats des agents pénitentiaires francophones, avec les directeurs des prisons. Cela n'a pas fait les gros titres des journaux, mais, discrètement, la coalition fédérale a également prévu une petite enveloppe pour donner une marge au ministre démocrate-chrétien.

Combien? Le montant exact des crédits disponibles pour amadouer les gardiens n'a pas fuité à ce stade. Mais pas d'excès d'optimisme: on parle au mieux de quelques dizaines de millions d'euros, le budget fédéral reste pris dans un étai.

La N-VA se délecte

Tiens, où en est la guerre de position entre les partis de la majorité et de l'opposition dans cet épineux dossier? La N-VA est au balcon et se délecte des difficultés rencontrées par le ministre de la Justice.

C'est l'effet boomerang: le CD&V n'a pas toujours été tendre avec les ministres nationalistes flamands (surtout vis-à-vis du grand argentier Johan Van

Overtveldt) et la N-VA a beau jeu de laisser Koen Geens patauger un peu dans le bouillon pénitentiaire. D'autant plus que l'enjeu électoral est faible pour les nationalistes: la grogne sociale ne concerne pas la Flandre.

Au MR, contrairement à ce que l'on pourrait penser en première analyse, on soutient le ministre de la Justice face à la grogne qui vient, pourtant, du sud du pays. Les libéraux auraient pu faire pression sur Geens afin qu'il lâche du lest vis-à-vis des établissements pénitentiaires francophones mais, finalement, non. Les réformateurs estiment que la faute incombe aux syndicats, qui n'ont pas su se faire respecter par "leur base noyautée par le PTB"...

Le piège de Marcourt

Au Parlement fédéral, les partis de l'opposition continuent de réclamer une implication personnelle du Premier ministre. Encore mercredi matin, d'ailleurs. "C'est toute la justice, et pas seulement le monde des prisons, qui dit qu'elle en a assez d'être maltraitée. Il faut que le Premier ministre reprenne le dossier en main. Il apparaît clairement que M. Geens est dépassé par les événements", a indiqué le ministre wallon Jean-Claude Marcourt (PS), interrogé sur La Première. "Charles Michel est totalement absent, on ne sait d'ailleurs pas s'il est encore au 16, rue de la Loi. Il doit dire stop, il faut renouer le dialogue."

Le "16" sur ses gardes

Reprendre le dossier en main? Au "16", on se garde bien de commettre cette erreur politique. On y voit un piège grossier. Le dossier pourrait, si les circonstances s'aggravaient, emporter tout le gouvernement Michel I^{er}... En cas de pourrissement des grèves dans les prisons, s'il devait y avoir – imaginons le pire – de nouveaux morts parmi les détenus, le Premier ministre et l'équipe qu'il dirige seraient alors responsables de l'échec à titre collectif. Au lieu de faire sauter le petit fusible Koen Geens, c'est toute la majorité qui sauterait. Le credo dans la "suédoise" reste donc le suivant, en "on" et en "off": les prisons, c'est la compétence de Koen Geens; qu'il négocie donc et qu'il trouve seul une solution.

**Reprendre
le dossier
en main?
Bien entendu,
au "16",
on se garde bien
de commettre
cette erreur
politique
qui pourrait
emporter tout
le gouvernement.**

Le Collège des cours et tribunaux conteste les chiffres avancés par le ministre Geens

■ Il dit que la Belgique donne à la justice 81,60 euros par habitant contre 125 euros aux Pays-Bas.

Premier épisode du feuilleton: dimanche, à la RTBF, le premier président de la Cour de cassation, Jean de Codt, entre autres amabilités, accuse le gouvernement Michel de vouloir "assécher la justice". Deuxième épisode: dans un communiqué publié lundi soir, le ministre réplique, en citant une série de chiffres destinés à montrer que l'Etat aide la justice mieux que certains pays voisins et qu'il ne cesse d'engager du personnel pour les cours et tribunaux.

Troisième épisode, mercredi, avec la réponse, cinglante, sous forme de communiqué également, du Collège des cours et tribunaux qui représente les chefs de corps à l'exception de la Cour de cassation.

Selon lui, les chiffres livrés par le ministre "cachent une navrante réalité sous-jacente", ce qui le contraint "à informer correctement le public". Selon la loi, dit-il, il devrait y avoir pour l'ensemble des cours et tribunaux (hors Cour de cassation), 1 646 juges et 4 603 membres du personnel et même 4 790 si l'on s'en tient aux promesses d'engagements complémentaires faites par les gouvernements antérieurs.

L'exécutif viole la loi

Or, selon l'administration elle-même, au 1^{er} mai 2016, on comptait 1 555 juges nommés, dont 55 s'en iront d'ici la fin de l'année. Le nombre de membres du personnel s'élevait, lui, au 12 avril 2016, à 4 177, parmi lesquels 70 vont prendre leur pension d'ici le 1^{er} janvier 2017. Avec les malades, un grand nombre de tribunaux ont un taux d'occupation effectif inférieur à 80%. En cause, dit le Collège, la décision du

Koen Geens "de ne publier sciemment qu'une petite partie des places vacantes". "Pa-

reille attitude constitue une violation de la loi par l'exécutif et porte atteinte à l'équilibre entre les pouvoirs constitutionnels", scande le communiqué. Le défaut de candidats adéquats ne peut expliquer l'ampleur des manques de personnel et le ministre et son administration n'organisent pas à temps les sélections nécessaires, poursuit le Collège.

Conséquence: les réserves de recrutement sont aujourd'hui épuisées dans certaines régions et pour certaines fonctions.

Il est exact, dit encore le Collège, que le ministre a réussi, en 2015, à quelque peu épargner le budget de la justice mais aucun engagement de longue durée n'a pu être réalisé, la plupart des engagements ayant été faits pour quelques mois à peine.

"La publication des places vacantes pour le personnel judiciaire est restée jusqu'à présent inchangée: zéro", ajoute le Collège, qui se plaint aussi du fait que dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, les juges "terro" ont été inclus dans le nombre de magistrats manquants et ne sont donc pas des juges complémentaires. "Ce qui est certain, c'est que la plus grande partie des places qui viennent d'être déclarées vacantes seront remplies par voie de nomination de personnes déjà en service", poursuit le communiqué.

Beaucoup moins qu'ailleurs

Enfin, le Collège accuse M. Geens, qui a relevé que la Belgique a consacré à la justice, en 2012, 81,60 euros par habitant, soit plus que la moyenne européenne, d'avoir oublié de dire qu'on en est à 125 euros aux Pays-Bas, 114 en Allemagne, 147 au Luxembourg et 198 en Suisse.

"La situation actuelle ne peut plus perdurer", constitue la dernière phrase de ce communiqué assassin.

J.-C.M.

"Les chiffres du ministre cachent une navrante réalité sous-jacente."

LE COLLÈGE DES COURS ET TRIBUNAUX